



PREFECTURE DU GARD
Bureau de l'Environnement
10 avenue Feuchères
30000 NÎMES

Objet : **Dossier de demande d'autorisation ICPE d'exploiter une carrière et une installation de traitement et de transit de matériaux
Commune de POUZILHAC (30)**

Verfeuil, le 28 décembre 2016

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné, Monsieur Olivier ROBERT, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS, au capital de 150 525 €, dont le siège social est à VERFEUIL (30630) au 346 rue de la République, sollicite :

L'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement et de transit de matériaux (renouvellement et extension) sur la commune de Pouzilhac au lieu-dit « Garustière et Pérède ».

Cette demande porte sur les parcelles cadastrales visées dans le tableau reporté ci-dessous :

commune	section	Adresse	n°	Surface cadastrée	Surface demandée	Propriétaire
Pouzilhac	D	Garustière et Pérède	139	31 a 70 ca	29 a 72 ca	Commune de Pouzilhac
			143	12 a 60 ca	4 a 30 ca	
			144	18 a 20 ca	18 a 14 ca	
			145	24 a 70 ca	24 a 70 ca	
			146	110 ha 78 a 84 ca	11 ha 26 a 47 ca	
Surface totale de la demande d'autorisation au titre des ICPE					12 ha 03 a 33 ca	

La société ROBERT TRAVAUX PUBLICS dispose de la maîtrise foncière de la totalité de la superficie concernée par la présente demande d'autorisation au titre des ICPE.

Cette demande vise la poursuite de l'exploitation à ciel ouvert et à sec d'une carrière de roche massive (calcaire) et d'une installation de traitement de matériaux, et l'extension de cette carrière vers le Sud sur une surface d'environ 4,73 ha.

L'autorisation est demandée pour une durée de 15 ans. La production maximale demandée est de 350 000 tonnes par an.



Au terme de l'exploitation demandée, le site sera réaménagé en zone à vocation naturelle, tout en assurant son intégration paysagère et sa sécurisation à très long terme par le talutage complet de l'ensemble des fronts d'exploitation.

Les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par cette demande d'autorisation au titre des ICPE sont les suivantes :

RUBRIQUES ICPE OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE				
RUBRIQUE	ACTIVITE	DIMENSIONS / CARACTERISTIQUES	REGIME	Rayon d'affichage
2510-1	1. Exploitation de carrières à l'exception de celles visées aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 (A)	- Superficie de la demande : 12,0333 ha - Durée demandée : 15 ans - Production annuelle maximale demandée : 350 000 tonnes	AUTORISATION	3 km
2515-1a	1. Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : a. supérieure à 550 kW (A) b. supérieure à 200 kW mais inférieure ou égale à 550 kW (E) c. supérieure à 40 kW mais inférieure ou égale à 200 kW (D)	Installations de concassage-criblage-lavage-mélange de produits minéraux naturels extraits du site Puissance installée maximale demandée : 900 kW	AUTORISATION	2 km
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant : 1. supérieure à 30 000 m ² (A) 2. supérieure à 10 000 m ² mais inférieure ou égale à 30 000 m ² (E) 3. supérieure à 5 000 m ² mais inférieure ou égale à 10 000 m ² (D)	Stockage des matériaux extraits et traités du site sur la zone de commercialisation et des stériles et terres de découverte du site en attente d'utilisation pour la remise en état Surface maximale de transit demandée : 54 600 m ²	AUTORISATION	3 km

Par la présente, la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières.

De même, la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS s'engage à régler les frais de procédure liés à l'instruction de ce dossier de demande.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble du projet visé à l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle 1/1 000 au lieu de 1/200.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Olivier ROBERT
Président

